



BROCHURE PÉDAGOGIQUE

Formation en légalité et traçabilité forestière

Public cible



- ✓ Responsables de la légalité /certification
- ✓ Chefs d'exploitation ou chantier
- ✓ Chefs d'usine
- ✓ Responsables ventes ou commandes
- ✓ Tous ceux qui appliquent la législation forestière au sein des entreprises.

Objectif de l'atelier



Sur la base d'une animation par thématiques, il s'agira de renforcer les capacités des participants sur les connaissances relatives à la gouvernance forestière, la légalité et la traçabilité du bois.

Objectifs opérationnels



Bénéfices pour l'entreprise : Formation réglementaire relative à l'acquisition, l'exploitation et la commercialisation du bois pour permettre une bonne gestion et valorisation des forêts.

Objectifs pédagogiques



- A l'issue de la formation, les participants seront capables de :
- ✓ Appréhender et expliquer les concepts de gouvernance forestière, responsabilité sociétale de l'entreprise (RSE) et éthique appliquée
 - ✓ Comprendre les enjeux liés à la gouvernance forestière, à la RSE et l'éthique
 - ✓ Maîtriser les lois et règlements relatifs à l'utilisation des forêts
 - ✓ Définir la légalité et traçabilité forestière
 - ✓ Vérifier le degré de conformité à la grille de légalité de leurs entreprises et appliquer le système de traçabilité de bois.



Jour 1

✓ Gouvernance forestière, responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et éthique

- ✓ Définition et concepts de la gouvernance
- ✓ Fondements théoriques et piliers de la gouvernance
- ✓ La responsabilité sociétale de l'entreprise
- ✓ Notions d'éthique : l'éthique dans une entreprise de production



✓ Notions de légalité et traçabilité forestière

- ✓ Définition de la légalité du bois
- ✓ Définition de la traçabilité du bois
- ✓ Traçabilité dans la loi forestière



✓ Législation et réglementation forestières au Congo

- ✓ Loi 33-2020 du 8 août 2020 et ses textes d'application (Contexte, structure, principes de la loi, étude comparée avec l'ancienne loi et principales innovations);
- ✓ Projet de nouvelle loi sur la faune et les aires protégées ;
- ✓ Autres lois, conventions et traités internationaux



Jour 2

✓ Opérationnalisation de l'APV FLEGT

- ✓ L'APV-FLEGT
- ✓ Le Système de Vérification de la Légalité (SVL)
- ✓ Aperçu du Système Informatisé de Vérification de la Légalité (SIVL)

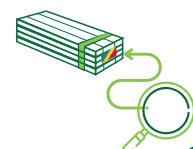
✓ Exigences de la légalité du bois au Congo dans le cadre de l'APV

- ✓ Définition de la légalité (rappel)
- ✓ Préparation des documents de légalité
- ✓ Architecture de la grille de légalité
- ✓ Les normes de légalité (les Principes, Critères, Indicateurs et Vérificateurs).
- ✓ Examen de la grille de légalité des forêts naturelles du Congo



✓ Étapes de la traçabilité du bois

- ✓ Étapes de traçabilité (Inventaire d'exploitation, abattage, ..., entrée parc, sortie usine, exportation).
 - ✓ Documents de traçabilité du bois (carnet de chantier, feuille de route, autorisation de transport, certificat phytosanitaire, permis CITES, etc.) ;
 - ✓ Le système national de traçabilité dans le cadre de l'APV.
 - ✓ Les procédures de traçabilité
- Outils de vérification de la traçabilité



✓ Interactions légalité /traçabilité en république du Congo

- ✓ Vérification des documents de légalité et traçabilité du bois de l'entreprise (Etat des lieux) : Travaux en groupe et restitution
- ✓ Identification des besoins prioritaires des entreprises pour la formation sur site
- ✓ Identification des entreprises volontaires et du personnel cible
- ✓ Identification des sites retenus pour les formations
- ✓ Chronogramme de visites des entreprises
- ✓ Protocole de partenariat / engagement des entreprises



Méthodes pédagogiques

- ✓ Active et interactive
- ✓ Exercices appliqués
- ✓ Études de cas

Moyens pédagogiques

- ✓ Salle
- ✓ Vidéoprojecteur
- ✓ Ordinateur portable
- ✓ Rouleaux papier conférence

Modalités d'évaluation

- ✓ Test d'évaluation à chaud de la formation par les participants grâce à une grille d'évaluation
- ✓ Evaluation des participants par le formateur : il peut s'agir des épreuves écrites ou orales.

Supports de formation

- ✓ Questionnaires
- ✓ Fiches techniques,
- ✓ Diapositives en Powerpoint

Lieux de la formation

- ✓ 2 ateliers de formation :
- ✓ Au nord Congo (Ouessou)
- ✓ Au sud Congo (Pointe-Noire)

Durée de la formation :

3 jours (17 heures)

Formateurs :

ATIBT
Alain B. TIOTSOP & Donatien NZALA,
(projet ASP-Congo)

Alain Bertin TIOTSOP
Représentant ATIBT Congo



alain.tiotsop@atibt.org
+242 06 482 93 91
<http://www.atibt.org>



Cette publication a été financée par l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité de l'ATIBT et ne reflète pas nécessairement les points de vue de l'Union européenne

© Crédit photo: imageo